

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à 19h45, le Conseil Municipal de la Commune de Coignières s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sur la convocation de M. Didier FISCHER, Maire, en date du 22 avril 2026.

Étaient présents :

M. Didier FISCHER – Maire

Mme Sophie PIFFARELLY, M. Cyril LONGUÉPÉE, Mme Catherine JUAN, M. Marc MONTARDIER, Mme Eve MOUTTOU, M. Mohamed MOKHTARI, Mme Aimé LONGUÉPÉE, M. Salah KRIMAT - Adjoint au Maire

M. James BEL, Mme Aurore DJOUMER, Mme Véronique GARCIA, Mme Nathalie GERVAIS, M. Abdoul KANE, M. Wouassim LAJILI, M. Lionel LOURDIN, M. Jean LORENZO, Mme Rahma M'TIR, M. Maxime PETAUTON, M. Olivier RACHET, Mme Christine RENAUT, Mme Leïla ZENATI – Conseillers Municipaux

Étaient représentés :

M. Mehdi BOUMENJEL donne pouvoir à Mme Leïla ZENATI

M. Xavier GIRARD donne pouvoir à M. Lionel LOURDIN

Mme Chanrotana HUN donne pouvoir à Mme Eve MOUTTOU

Étaient absents :

Mme Sandrine DEBEAUSSE, Mme Ingrid VASSEUR.

Mme Aurore DJOUMER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

POINT N°04 : BUDGET PRINCIPAL VILLE – REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2311-5 et R.2311-13 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal ;

Considérant le passage au Compte Financier unique (CFU) de la commune pour l'arrêté des comptes 2025 ;

Considérant que le travail collaboratif mené entre la Direction des Finances de la collectivité et les services du SGC de Saint-Quentin-en-Yvelines a permis d'établir un document commun avec une information financière plus simple et plus lisible ;

Considérant que le CFU 2025 qui remplace le compte administratif et le compte de gestion, sera soumis au vote de l'assemblée au mois de juin, toutefois le conseil municipal a la possibilité de procéder à la reprise anticipée des résultats antérieurs dans la mesure où ceux-ci peuvent être estimés avec fiabilité ;

Considérant que l'affectation définitive sera validée à l'issue du vote du CFU 2025 ;

Considérant que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement a priorité à la couverture du besoin de la section d'investissement ;

Considérant les résultats ci-dessous à l'issue de l'exercice 2025 :

Section d'Investissement en €	
Résultats reportés de 2024	450 012.11 €
Résultats de l'exercice 2025	- 872 084.78 €
Résultats à affecter	- 422 072.67 €
Restes à réaliser Recettes	1 091 157.97 €
Reste à réaliser Dépenses	200 163.11 €
Excédent de financement de la section	468 922.19 €
Section de Fonctionnement en €	
Résultats reportés de 2024	1 540 790.72
Résultats de l'exercice 2025	- 90 943.71 €
Résultats à affecter	1 449 847.01 €

Après avoir entendu l'exposé de Mme Eve MOUTTOU, rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE – APPROUVE l'affectation provisoire des résultats 2025 au budget 2026 de la manière suivante :

- Affectation du déficit d'investissement soit 422 072.67 € au compte 001 (*solde d'investissement reporté*),
- Affectation de l'excédent de fonctionnement, soit 1 449 847.01 € au compte 002 (*résultat de fonctionnement reporté*).

L'affectation définitive de ces sommes sera votée par délibération à l'issue du vote du Compte Financier Unique (CFU) le 23 juin 2026.

Pour extrait conforme :

Le Maire,
Didier FISCHER

Vice-président de la CA de Saint-Quentin-en-Yvelines



Le présent acte peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles - 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles, ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

I
B1

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le
 Recettes
 ID : 078-217801687-20260429-20260429_04-DE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Prévision budgétaire totale	A	7 135 614,51	11 368 595,00
Recettes réalisées (1)	B	4 050 181,74	11 342 243,83
Restes à réaliser	C	1 091 157,97	0,00
Autorisation budgétaire totale	D	7 585 626,62	12 909 385,72
Dépenses réalisées (1)	E	4 922 266,52	11 433 187,54
Restes à réaliser	F	200 163,11	0,00
Différences entre les titres et les mandats	G = B - E	-872 084,78	-90 943,71
Résultats antérieurs reportés	H	450 012,11	1 540 790,72
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	G + H	-422 072,67	1 449 847,01
Différence entre les restes à réaliser	I = C - F	890 994,86	0,00
Résultat cumulé	G + H + I	468 922,19	1 449 847,01
			1 918 769,20

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

